

**CAHIER DES CHARGES CONCERNANT**  
**« Audit sur les réponses territoriales face aux nouveaux besoins des porteurs d'idée/projet  
de création et des jeunes créateurs d'activité »**

**CONTEXTE ET ENJEUX**

La Maison de l'Emploi de Marseille a pour vocation de coordonner l'information, de créer du lien et d'optimiser l'efficacité des acteurs et des politiques publiques en faveur de l'emploi et de la création d'activités.

A l'initiative de la ville de Marseille depuis près de 10 ans, la Maison de l'emploi de Marseille anime et soutient le réseau marseillais de l'aide à la création d'entreprise.

La finalité de cette mission vise à la fois à favoriser les synergies dans les pratiques des opérateurs, à soutenir leur professionnalisation et permettre une meilleure connaissance du parcours des porteurs de projets de création d'entreprises.

La Maison de l'emploi de Marseille, en partenariat très étroit avec les acteurs du réseau, a mis en place des outils et des dispositifs pour soutenir l'activité du réseau des professionnels de la création d'activité. La MDE de Marseille produit un tableau de bord pour mieux comprendre et suivre les porteurs et créateurs d'activité, un annuaire des acteurs pour mettre en évidence l'offre de services des professionnels. Aussi, la Maison de l'emploi de Marseille a contribué à la création du Carburateur de la Cabucelle et porte le dispositif Start'In Boite qui permet aux entreprises, implantées durablement sur le territoire local, d'héberger des jeunes créateurs d'entreprises innovantes.

Animé par les acteurs de la création d'activité depuis 2008, le dispositif de primo-information mis en place par la Maison de l'emploi de Marseille, repose sur une mise en commun des ressources internes d'une dizaine d'opérateurs de la création d'activité. Ce dispositif, qui a largement été utilisé pour les demandeurs d'emploi inscrits au Pôle emploi jusqu'à récemment, a dû évoluer compte-tenu de la ré-internalisation d'une offre de services au sein de Pôle emploi et du développement d'informations collectives des opérateurs. Une information mensuelle est aujourd'hui organisée par la MDE de Marseille et animée par les opérateurs à la Cité des Métiers de Marseille.

Le contexte de la création d'activité a beaucoup évolué ces dernières années et continue de s'adapter :

- Les usages et pratiques des porteurs d'idée/de projet et des jeunes créateurs ont changé.
- L'offre de services des professionnels de la création d'activité s'est développée, prenant en compte en partie ces nouveaux usages : de l'accueil à l'accompagnement post-crétion.
- De nouveaux acteurs, types d'accompagnement et dispositifs apparaissent dans le paysage local et accroissent les possibilités d'accompagnement.
- Ceci engendre un déficit global de visibilité, pour les acteurs de la création d'activité, et de lisibilité, pour les usagers, de l'offre de services.
- Aussi, les sources de financement des Pouvoirs Publics s'amenuisent.

Une partie des publics a été orientée par le service public de l'emploi, formée, accompagnée et a vu des organismes d'aide, de prêts,...

Les professionnels répartissent ces publics en trois types de profils :

- Porteurs d'idée ;
- Porteurs de projet ;
- Jeunes créateurs.

Il est d'usage pour les professionnels de l'accompagnement à la création d'activité de bien distinguer ces trois profils.

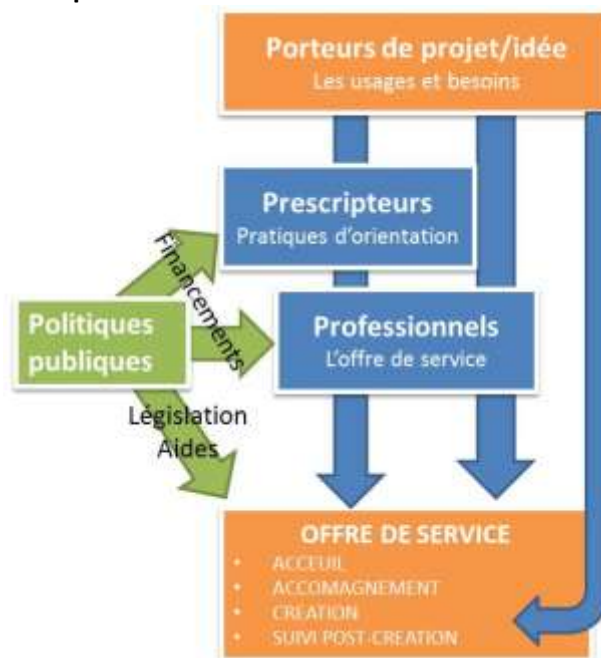
Le porteur d'idée est au tout début de sa réflexion. Il n'a entamé aucune démarche active.

Il devient porteur de projet en formalisant son idée, en apportant des éléments nécessaires à sa future activité (business plan, trésorerie prévisionnelle, statut juridique, lieux, recherche de financements).

Les porteurs de projet sont ensuite jeunes créateurs lorsqu'ils s'enregistrent et choisissent un statut juridique.

Ces phases ne sont pas toujours linéaires. Le porteur d'idée peut créer son activité sans avoir formalisé son projet en amont, notamment par l'usage du numérique.

**Le schéma suivant illustre ces parcours :**



A partir de ces constats, la Maison de l'emploi de Marseille souhaite réaliser un audit/diagnostic sur l'offre d'information et d'accompagnement.

Outre le fait de mieux comprendre et appréhender les évolutions des pratiques des porteurs de projet et des jeunes créateurs, nous envisageons aussi de mettre à jour et de développer l'annuaire des professionnels de la création d'activité.

Le tableau de bord annuel que la Maison de l'emploi produit avec les professionnels de l'accueil, de l'accompagnement et du suivi post-cr ation d'activit  alimentera l'analyse de cet audit/diagnostique.

### **Le pr sent cahier des charges porte sur la mise en  uvre de l'audit/diagnostique (d crite ci-apr s)**

#### **OBJECTIFS ET BENEFICIAIRES DE LA MISSION**

- Am liorer la visibilit , la lisibilit  et impulser de la compl mentarit  dans les offres d'accompagnement   la cr ation d'activit  ;
- Evaluer les  volutions dans les pratiques qui m nent   la cr ation d'activit  ;
- Permettre aux professionnels et d cideurs de mieux prendre en compte les probl matiques des publics porteurs de projet et les cr ateurs d'activit  ;
- D velopper la coop ration partenariale et les synergies ;
- Produire de la connaissance.

Les partenaires   mobiliser   minima : DIRECCTE, Conseil R gional PACA, Conseil D partemental 13, M tropole AMP, Ville de Marseille, Politique de la Ville, couveuses, p pini res, prescripteurs, structures d'accueil, d'accompagnement, notamment au NACRE,...

#### Les b n ficiaires du projet seront :

- Les porteurs d'id es, de projets ;
- Les chefs d'entreprises ;
- Les r seaux d'entreprises ;
- Les op rateurs de la cr ation d'activit s ;
- Les financeurs publics de la cr ation d'activit .

#### Le territoire d'intervention :

Il s'agit de Marseille dans son environnement M tropolitain (Aix-Marseille-Provence).

#### **CONTENU ET DEROULEMENT DE LA MISSION**

R aliser un audit en prenant en compte les r alisations suivantes :

- Un  tat des lieux et une analyse de l'offre d'information/d'accompagnement, individuelle/collective ;
- Un recensement et une analyse des nouvelles pratiques :
  - des porteurs de projet «  tapes qui m nent   la cr ation d'activit  ou   la reprise d'entreprise »
  - des cr ateurs et repreneurs sur le d veloppement et la p rennisation de leur activit 
- Une analyse crois e de l'offre de services au regard des pratiques et de l'expression des besoins des porteurs de projet et des jeunes cr ateurs/repreneurs ;
- D'une  valuation de ces diff rents  l ments recens s et analys s et de pr coniser des points

de progrès ;

- Prendre en compte les spécificités de la reprise d'activité
- Un questionnaire

Dans sa réponse, le candidat pourra compléter ces réalisations par d'autres actions qu'il jugera pertinentes en précisant son argumentaire.

Le candidat devra dans sa réponse préciser le phasage proposé pour réaliser la mission, la méthodologie choisie pour collecter les informations qualitatives auprès des prescripteurs, professionnels et bénéficiaires porteurs de projets/jeunes créateurs illustrant notamment les techniques utilisées (entretiens individuels, collectifs, questionnaire,...).

Le candidat explicitera dans sa réponse les sources d'information qu'il se propose d'utiliser pour cette prestation et les éventuels réseaux qu'il sera en mesure de mobiliser en lien avec la mission.

Aussi le prestataire retenu devra en co-organisation, avec la Maison de l'emploi de Marseille, animer trois réunions du Comité de suivi dont la composition lui sera communiquée ultérieurement :

Une réunion de lancement de lancement

Une réunion à mi-parcours pour présenter un bilan intermédiaire dans la réalisation de l'audit/diagnostique.

Une réunion de validation du contenu et des résultats de l'audit/diagnostique

Par la suite, le prestataire devra également, à la demande de la MDE de Marseille, présenter le contenu et les résultats de cette étude lors d'un évènement.

## RESULTATS / LIVRABLES ATTENDUS

Compte-tenu de la description du contenu et du déroulement de la mission, le prestataire retenu devra impérativement réaliser dans le cadre de cet audit :

En plus des éléments demandés dans la partie « Contenu et déroulement de la mission », le prestataire retenu devra dans sa réponse quantifier le travail de terrain proposé pour mener à bien cette mission :

- Le nombre d'entretiens individuels/collectifs réalisés auprès des prescripteurs, professionnels et bénéficiaires porteurs de projets/jeunes créateurs
- Une méthodologie pour l'administrer un questionnaire et un nombre de structures et personnes administrées. Celle-ci devra tendre à une bonne représentativité et prendre en compte, à minima, le profil, l'âge, le genre, le type de structure et d'autres critères que le prestataire jugera utile. Ces critères devront être présentés au Comité de suivi qui les validera.

L'Audit/diagnostic devra être livré en deux versions modifiables : une version complète et une synthèse.

Aussi le prestataire retenu devra accompagner la Maison de l'emploi pour la restitution de l'audit/diagnostique et produire à cette fin un support de présentation.

## CALENDRIER ET DUREE

- 6 octobre 2017 : lancement de l'appel à prestataire
- 27 octobre 2017 : date limite de remise des offres
- 13 novembre 2017 : date prévisionnelle de début des prestations
- 30 mars 2018 : date prévisionnelle de fin de la prestation

Aussi il faudra vous rendre disponible le jeudi 9 novembre 2017 à partir de 14h00 dans l'éventualité d'un entretien avec le Jury pour présenter votre proposition.

## PROPRIETE DES DONNEES, OUTILS ET SECRET PROFESSIONNEL

L'ensemble des données recueillies, produits et outils créés restera la propriété exclusive de la Maison de l'Emploi de Marseille. Le prestataire sera tenu au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements ou documents qu'il aurait pu recueillir au cours de ses travaux.

## MODALITES ET MOYENS DE L'INTERVENTION

L'intervention du candidat retenu sera formalisée dans le cadre d'une convention de prestation qui sera signée par la personne habilitée et contresignée par le Président de la Maison de l'emploi de Marseille. Cette convention rappellera les objectifs de la commande, les résultats attendus ainsi que les modalités financières liées au déroulement de la convention.

## FINANCEMENT ET MODALITES DE PAIEMENT

La rémunération globale proposée par le candidat ne devra pas excéder le coût estimé à **25 000 € HT** (soit 30 000 € TTC). **En dessus de ce montant, les offres seront considérées comme inacceptables et ne feront pas l'objet d'une notation par le jury.**

Le paiement s'effectuera en 3 tranches :

- Une avance de 30 % sera versée à la signature de la convention de prestation, sur présentation d'une facture.
- Un acompte de 30 % sera versé sur présentation d'un bilan intermédiaire justifiant la réalisation significative de la commande (au moins 60 % de la prestation) et sur présentation d'une facture.
- Le solde sera réglé au plus tard le 30/04/2017 sur présentation d'une facture, il fera l'objet d'une proratisation en fonction de l'atteinte des résultats/livrables/objectifs.

## ORGANISATION DE LA CONSULTATION

### - Délai de validité des offres

La durée de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### - Documents à produire par les candidats

Le prestataire devra préciser dans sa proposition budgétaire le détail des coûts liés aux honoraires de la prestation pour chaque action et l'ensemble des dépenses externes liées à la prestation.

L'offre d'intervention devra comporter les documents suivants :

- Une proposition détaillée répondant à tous les points du présent cahier des charges.
- Une proposition budgétaire précisant le détail des coûts relatifs aux honoraires de la prestation et l'ensemble des dépenses externes liés à la prestation (et le coût total de la proposition) en HT et TTC.
- Le nombre de journées (en Jour/Homme) prévues affectées à la mission ainsi que la décomposition du nombre de journées pour chaque phase/poste/activité pour chaque actions prévues dans ce cahier des charges (cf. partie « CONTENU ET DEROULEMENT DE LA MISSION »)
- Le descriptif des compétences et moyens humains mis à disposition pour le bon déroulement de la mission et la justification d'une expertise sur le secteur
- 1 copie extrait Kbis
- 1 copie registre INSEE
- Une attestation de l'Administration des impôts et de URSSAF prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédente – **A produire seulement dans le cas où le marché lui est attribué. Dans le cas où le candidat ne serait pas à jour de ses obligations fiscales et sociales, il ne pourra pas faire l'objet d'une convention avec la MDEM.**
- **Conditions d'envoi et de remise des propositions**

Les offres doivent parvenir à l'adresse mail suivante : [ntimricht@mdemarseille.fr](mailto:ntimricht@mdemarseille.fr)

COPIE à : [jpommier@mdemarseille.fr](mailto:jpommier@mdemarseille.fr)

**Les offres doivent être envoyées avant le 27 octobre 2017 à 16 heures**

#### LES CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

L'analyse des offres s'effectuera selon les critères pondérés et hiérarchisés ci-dessous :

1. Valeur technique de l'offre : coefficient de pondération (70 %)

Ce critère sera apprécié au regard des éléments fournis dans la proposition, en fonction des sous critères suivants :

- La pertinence de la méthode proposée pour atteindre les résultats demandés et la clarté de la proposition (30 %)
- L'expérience et les compétences acquises sur des prestations de nature comparable par l'équipe proposée pour cette mission (30 %)
- Les moyens mis à disposition par le candidat pour cette mission (20 %)

2. Prix de l'offre : coefficient de pondération (20 %)

Le prix de la prestation proposée ainsi que le détail du prix pour chaque poste/phase/activité.

**Les offres qui ne répondront que partiellement au présent cahier des charges seront considérées comme irrégulières et ne feront l'objet ni d'un examen ni d'un classement par le jury de sélection.**

**Date et heure limites de remise des offres : 27 octobre 2017 à 16 heures**